

---

débutent les négociations. Le Gouvernement canadien est disposé à accepter tous les auspices pourvu qu'ils permettent d'entamer la discussion des aspects essentiels du problème.

Pendant plus de 25 ans, les Nations Unies ont joué au Moyen-Orient le rôle de médiateur, de gardien de la paix, de surveillant des trêves. Nous ne sommes pas plus assurés de la paix que nous l'étions en 1948, en 1956 ou en 1967. Une fois de plus, les parties au conflit demandent aux Nations Unies d'intervenir et de leur donner du temps, du temps qui peut servir aux négociations de paix comme aux préparatifs de guerre. Le Gouvernement canadien, en acceptant de faire sa part dans l'oeuvre de paix des Nations Unies, ne s'engage pas avec un optimisme aveugle. Nous avons trop d'expérience en ce domaine; les Nations Unies s'efforcent depuis trop longtemps de trouver un règlement pacifique au Moyen-Orient pour que personne ne s'afflige d'un échec. Nous estimons que nous avons le devoir, face à la communauté mondiale et aux pays du Moyen-Orient, de faire tout en notre pouvoir pour leur donner une autre chance d'arriver à un règlement pacifique une fois les combats arrêtés. C'est là le rôle de la Force d'urgence des Nations Unies et voilà pourquoi nous en faisons partie. En présentant cette résolution, je demande donc à la Chambre d'accepter que le Canada accomplisse son devoir sur la scène internationale.